

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 12 AVRIL 2017 A 9H30

L'an deux mille dix sept et le 12 avril à 9h30, les membres du Conseil Municipal de Venanson, régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, à la Mairie de VENANSON, sous la présidence de Monsieur Claude GUIGO, Maire.

Présents :

MM. Claude GUIGO, ARQUISCHE Pierrette, BELTRAMONE Désiré, GUYOT Liliane, ~~LECLERCQ Didier~~, LORE Loetitia, MIRON Antoine, MOURMANS Jean-Marc, ~~PLENT Christian~~, VIALE Josiane

Procuration : Didier LECLERCQ à Pierrette ARQUISCHE, Christian PLENT à Loetitia LORE

Secrétaire de séance : Michèle ARQUISCHE

Public : 1 personne

Monsieur le Maire ouvre la séance et donne lecture de l'ordre du jour et du procès-verbal de la séance précédente qui ne pourra être approuvé qu'à la prochaine séance le secrétariat n'a pas eu le temps de l'adresser à l'ensemble des membres.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION ET DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016 DU CCAS

Madame Josiane VIALE, Adjointe, donne lecture au Conseil Municipal des différents chapitres composant le compte administratif et le compte de gestion du CCAS pour l'année 2016 conformément aux chiffres suivants :

SECTION FONCTIONNEMENT

Recettes : 10 354.20 €
Dépenses : 7 371.69 €
Résultat de l'exercice (excédent) : + 2 982.51 €
Résultat cumulé (excédent) : + 7 750.98 €

Voté à l'unanimité.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2017 DU CCAS

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal des différents chapitres composant le budget primitif pour l'année 2017 en vue d'approuver les chiffres suivants :

SECTION FONCTIONNEMENT

Recettes : 18 550.98 €
Dépenses : 18 550.98 €

Voté à l'unanimité.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION ET DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016 DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire quitte la salle. Madame Josiane VIALE, Adjointe, donne lecture au Conseil Municipal des différents chapitres composant le compte administratif et le compte de gestion de la commune pour l'année 2016 conformément aux chiffres suivants :

SECTION FONCTIONNEMENT

Recettes : 308 296.21 €
Dépenses : 271 776.77 €
Résultat de l'exercice (excédent) : 36 519.44 €
Résultat cumulé (excédent) : 75 423.64 €

SECTION INVESTISSEMENT

Recettes : 108 654.60 €
Dépenses : 279 559.60 €
Résultat de l'exercice (déficit) : 170 905.00 €
Résultat cumulé (excédent) : 58 351.70 €

Madame LORE prend la parole et explique l'abstention des trois membres. Elle n'est pas contre le vote des montants affectés mais de la façon dont ils ont été employés. Elle rappelle que son équipe ne souhaite pas bloquer la vie de la commune et vote toutes les délibérations permettant aux dossiers d'avancer ; elle se permet de rejeter certaines lignes du BP 2017.

Monsieur le Maire leur rappelle que le plus souvent, les délibérations sont votées à l'unanimité par l'opposition et ne comprends pas cette résistance alors qu'il est manifeste que la gestion est rigoureuse et qu'un excédent de fonctionnement a été dégagé.

Voté à la majorité. 3 abstentions : Mme LORE, Messieurs PLENT (pouvoir à Mme LORE) et BELTRAMONE ;

AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2016 DE LA COMMUNE

Après approbation du compte administratif et du compte de gestion de la commune de Venanson, Monsieur le Maire propose de procéder à une affectation de résultat de 40 000 € en recettes d'investissement du budget primitif 2017 au compte R 002.

Voté à l'unanimité.

VOTE DU TAUX DES 3 TAXES POUR 2017

Le Maire informe le Conseil municipal qu'il est nécessaire de voter le taux des 3 taxes locales (habitation, foncier bâti, foncier non bâti) pour l'année 2017.

Il expose que pour équilibrer le budget de 2017, il n'est pas nécessaire d'augmenter les taux pour l'année 2017, et de les maintenir comme suit :

- Taxe habitation	14,28 %
- Foncier bâti	12.85 %
- Foncier non bâti	19.17 %

Monsieur le Maire rappelle que depuis 2013 les taux n'ont pas été augmentés. Tous les investissements ont été faits sur les ressources propres, en autofinancement.

Il propose de ne pas augmenter ces 3 taxes cette année encore malgré une baisse significative des dotations de l'Etat, afin de ne pas appliquer aux contribuables la double peine.

Voté à l'unanimité.

ACTUALISATION DES MONTANTS MAXIMAUX BRUTS MENSUELS DES INDEMNITÉS DE FONCTION DES TITULAIRES DE MANDATS LOCAUX APPLICABLES A PARTIR DU 1^{ER} FÉVRIER 2017

Vu les articles L.2123-20 à L.2123-24-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu l'article L.2123-20 du CGCT qui fixe le taux maximum des indemnités de fonction des maires et des adjoints ;

Vu le procès verbal de la séance d'installation du conseil municipal en date du 05 avril 2014 constatant l'élection du maire et de 3 adjoints ;

Vu la délibération n° 11.03.2015 en date du 16 mars 2015 suite à la défection de la première adjointe, il est souhaité de réduire le nombre des adjoints et de n'en conserver que deux ;

Vu la note d'information n° ARCB1632021C du 15 mars 2017 relative aux montants maximaux bruts mensuels des indemnités de fonction des titulaires de mandats locaux applicables à partir du 1er février 2017 ;

CONSIDÉRANT qu'il appartient au conseil municipal de déterminer les taux des indemnités des élus locaux pour l'exercice de leurs fonctions, dans la limite des taux fixés par la loi ;

CONSIDÉRANT que pour une commune de 159 habitants, le taux maximal de l'indemnité de maire en pourcentage de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ne peut dépasser 17 % ;

CONSIDÉRANT que pour une commune de 159 habitants, le taux maximal de l'indemnité d'adjoint en pourcentage de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ne peut dépasser 6.6 % ;

Voté à l'unanimité.

CRÉATION D'UN POSTE NON PERMANENT POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITÉ

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal compte tenu des nécessités des services, de créer un poste pour un accroissement temporaire d'activité afin d'assurer les missions d'agent d'accueil polyvalent. Emploi non permanent.

Vu le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal ;

Le Maire propose à l'assemblée,

- la création d'un poste d'adjoint administratif à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires en raison des de l'accueil quotidien à tenir et des manifestations à organiser.

Madame LORE propose que vous faire baisser les charges salariales, d'employé une apprentie pour laquelle la commune pourrait prétendre à des aides plus conséquentes.

Monsieur le Maire approuve et informe que nous allons nous mettre en quête soit d'un emploi d'avenir ou d'un apprenti.

Voté à l'unanimité.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2017 DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal des différents chapitres composant le budget primitif pour l'année 2017 en vue d'approuver les chiffres suivants :

SECTION FONCTIONNEMENT

Recettes : 373 391.73 €

Dépenses : 373 391.73 €

SECTION INVESTISSEMENT

Recettes : 436 382.62 €

Dépenses : 436 382.62 €

Monsieur le Maire donne ensuite lecture ligne par ligne du budget primitif 2017.

Une nouveauté cette année toutefois, une ligne d'un montant de 10 000 € est ouverte et intitulée « Intérêt général » pour permettre à un projet commun émanant des habitants, puissent émerger.

Il propose pour 2017 de poursuivre la réduction des coûts de fonctionnement, de ne pas dépasser les prévisions et rappelle la demande de mise en disponibilité accordée à Mme ALBANO au 1^{er} mai 2017, qui permettra de faire baisser les charges salariales.

Madame LORE rappelle que la ligne relative aux emplois non titulaires reste élevée alors que la commune a été alertée par la préfecture sur le sujet. Elle souhaite que ce préconisations soient respectées.

La discussion s'engage alors sur les emprunts suite à la question posée par Monsieur BELTRAMONE. La transparence est faite sur cette interrogation.

Les recettes concernant les ventes de bois sont ensuite évoquées et Monsieur le Maire rappelle les sommes qui vont être perçues par la commune, comme suit :

- 2016 : 55 000 €
- 2017 : 67 000 €

En effet, il dresse un bref compte rendu de la réunion qui s'est tenue avec la COFOR et l'ONF.

Le problème du bois énergie est évoqué : 10 % de la coupe reste en forêt.

En 2016 l'ONF a vendu le bois et nous avons dû payer cette année en accord avec l'ONF, le transport de ce bois par la route car trop onéreux à descendre par le câble.

Concernant le bois de chauffe, la commune pourra peut être le droit d'entreposer ce bois à la fin de la piste de la Cabane forestière et non plus, au pont du Renard.

Les travaux relatifs à la réhabilitation des vacheries des Murans ne seront entrepris en deux tranches, que lorsque la commune aura encaissé les subventions de la Région et de la souscription nationale.

Voté à la majorité. 8 pour ; 0 abstention ; 2 contre : Mme LORE, Messieurs PLENT (pouvoir à Mme LORE);

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire informe les membres sur les points suivants :

- Goudronnage par la métropole, du chemin de la Colmiane à la demande des propriétaires : une discussion s'engage sur le goudronnage du sentier de liaison. Mme LORE est contre et souhaiterait plutôt un pavage ou terre et gravier. Concernant cette dernière proposition, lorsqu'il neige ou gèle, ce n'est pas le plus adapté comme revêtement. Mmes VIALE et ARQUISCHE, Messieurs MIRON, MOURMANS et BELTRAMONE sont favorables au goudron. Le coût d'un autre procédé étant très élevé et la dotation cantonale de seulement 25 000 €, Monsieur le Maire met la question en suspend en attendant une étude qui sera réalisée.
- Une réunion d'information à la population est à organiser concernant la future step ainsi que l'extension de la ligne HT,
- Information du passage de la Transvésubienne le 13 mai à partir de 13H00. Le balisage sera fait dans tout le village et les bénévoles seront placés en des points stratégiques.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12H00.